



COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 31 mars 2026 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 27/03/2026.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, DUSSUD Grégory, FONGARLAND Jean-Jacques, GRANJON Marc, FOUILLAT Christine, SEYVE Véronique, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, BONNET Philippe, PILON Denis, SERAILLE Loïc, POULARD Audrey, GRANET Anaïs, VEILLET-LAVALLEE Jean-Marc, CAMPOS Hervé, JOLY Delphine, GALAZZO Valérie.

Absents excusés : JACQUEMOT Estelle (Procuration à Mme SEYVE Véronique), VITRE Maëlle (Procuration à Mme TERRAILLON Régine).

Secrétaire de Séance : MIOCHE Laurent.

MPG/ 03 2026 005

Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts,

La commission communale des impôts directs est composée outre du Maire ou de l'adjoint délégué qui en assure la Présidence, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants désignés par la Direction des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Suite à la récente élection municipale, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 pour), présente la liste suivante :

1	M.	▼	MAYOUD	Serge	19/08/1946	10 Impasse Pré Chenevière 42360 PANISSIERES
2	M.	▼	DENIS	Pierre	23/07/1950	109 Chemin de la Croix Imbert 42360 PANISSIERES
3	M.	▼	BONNASSIEUX	Bernard	13/11/1965	1 Allée des Lauriers 42360 PANISSIERES
4	M.	▼	ALLAIX	Gilles	02/08/1948	491 Chemin de Chênes et Soleil 42360 PANISSIERES
5	M.	▼	BERNE	Maxime	01/03/1955	160 Impasse des Tisseurs 42360 PANISSIERES
6	M.	▼	BONNET	Philippe	13/07/1971	34 Place de la Liberté 42360 PANISSIERES
7	M.	▼	GRANJON	Marc	07/09/1963	10 Passage du Belvédère 42360 PANISSIERES
8	MME	▼	TERRAILLON	Régine	01/09/1967	261 Chemin du Petit Claude 42360 PANISSIERES
9	M.	▼	PILON	Denis	22/03/1982	141 Chemin des Charrons 42360 PANISSIERES
10	MME	▼	GRANET	Anaïs	30/07/1989	254 Chemin de Chez Vernay 42360 PANISSIERES
11	M.	▼	CAMPOS	Hervé	30/03/1965	533 Chemin du Moulin Piquet 42360 PANISSIERES

12	M.	DUSSUD	Grégory	24/04/1974	2 Impasse Pré Chenevière 42360 PANISSIERES
13	MME	JOLY	Delphine	25/01/1978	32 Rue Aristide Briand 42360 PANISSIERES
14	M.	FONGARLAND	Jean-Jacques	23/01/1952	162 Chemin de la Roche
15	MME	JACQUEMOT	Estelle	28/06/1974	18 Rue Pasteur
16	MME	GUILLAUMOND	Monique	15/09/1952	5 Rue de la Paix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- La Direction départementale des finances publiques du département de la Loire

Le Maire
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance,
Laurent MIOCHE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 12 mai 2026. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative